

ARRETE DE FERMETURE DE CHEMIN

N° 2025-103-016 bis PROLONGEMENT DE DURÉE

Le Maire de la Commune de CHICHILIANNE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux d'adduction d'eau potable qui auront lieu entre le 19/05/2025 et le 30/06/2025 sur le chemin entre Châteaueux(antenne et la RD7b -Ruthière)par la société Trièves Travaux

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le passage dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

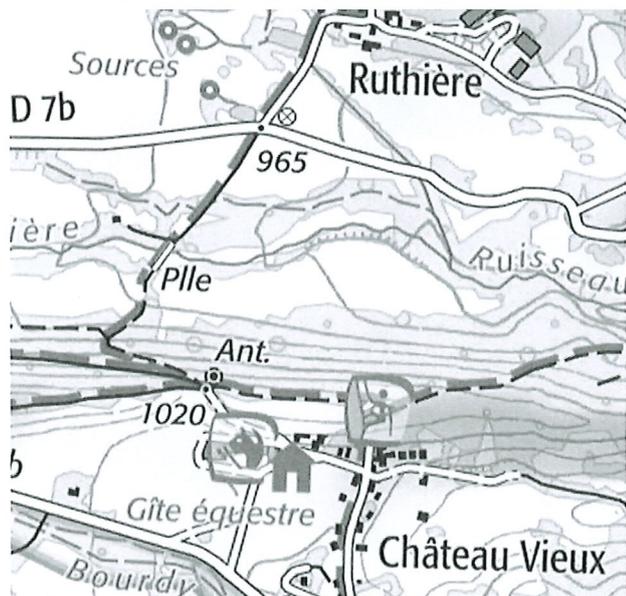
Vu l'intérêt général ;

Vu la demande de prolongement par la société Trièves Travaux,

ARRÊTE :

Article 1

Le passage aux piétons, cycles, véhicules sera interdit sur le chemin ci-dessous :
du 19/05/2025 au 30/09/2025.



Article 2

La signalisation nécessaire sera effectuée par l'entreprise Trièves Travaux.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire, la Gendarmerie de Monestier de Clermont / Clelles, Mens,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le 15/07/2025

Éric VALLIER, le Maire

